



Résumé du « Mémoire du ROSEQ » déposé au ministère
de la Culture et des Communications du Québec le 3 juin 2016

Voici en résumé les principales recommandations dégagées du « Mémoire du ROSEQ » présenté dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec.

- Nous sommes d'avis que le principe d'accessibilité à la culture pour le public de tous âges, de toutes origines et de toutes les régions du Québec doit demeurer le leitmotiv de la nouvelle politique culturelle du Québec.
- Le phénomène de l'abondance de l'offre fait en sorte que bon an mal an, il n'y a que 10 % de l'offre de spectacles professionnels qui tourne dans notre réseau. Le moment est crucial pour l'État, d'accompagner nos diffuseurs pour augmenter la fréquentation des lieux de diffusion et pour faire circuler davantage les œuvres dans toutes les régions du Québec. Un financement accru pour la diffusion est incontournable pour nous.
- Face aux exigences du métier de diffuseur, qui s'est professionnalisé au fil des ans, nous observons un épuisement chez plusieurs d'entre eux. Les structures qui fonctionnent seulement avec des bénévoles ou avec une seule ressource rémunérée n'y arrivent pas. Comme réseau nous avons la mission de contribuer à la professionnalisation de nos membres mais nos ressources financières sont insuffisantes pour palier à tous les besoins.
- Le développement des publics, de la demande et des disciplines ne pourra se faire sans l'aide de l'État et d'une mobilisation des milieux scolaire, municipal, régional et provincial. Un arrimage avec les interventions du gouvernement fédéral en matière de diffusion est aussi à privilégier.
- Il est impératif d'augmenter les enveloppes dédiées aux programmes d'aide à la tournée du CALQ et de la SODEC et de mettre à jour les paramètres de ces programmes afin de mieux répondre aux réalités des besoins sur le terrain. La pertinence du lieu de diffusion devrait être considérée dans les critères, surtout en ce qui concerne la chanson.
- Nous avons bénéficié du support des directions régionales pendant 35 ans, nous souhaitons que le ministère accorde des ressources financières et humaines

supplémentaires au CALQ afin de répondre à la centaine de diffuseurs récemment arrivés et afin d'assurer une présence dans toutes les régions du Québec.

- Il faut que les ministères de la Culture et de l'Éducation unissent leurs forces pour permettre à TOUS les élèves et étudiants de nos régions de voir au moins un spectacle par année et que les écoles fassent appel à la compétence des diffuseurs dans ce domaine.
- Pour favoriser la circulation des œuvres en français au Québec, l'État devra instaurer des mesures incitatives telles qu'un quota minimum dans une programmation en chanson ou bien une augmentation de l'aide financière en fonction des ratios de spectacles en français. Il faudra aussi inciter notre télévision québécoise à présenter davantage d'œuvres de créateurs québécois et ainsi faire la promotion des créations francophones dans sa programmation.
- Quelques suggestions de fin de mémoire :
 - Campagne nationale de valorisation du spectacle vivant et de sa fréquentation;
 - Mise sur pied d'incitatifs fiscaux pour les individus (crédit d'impôt pour un abonnement à une saison de spectacles ou de théâtre);
 - Crédits d'impôt pour les entreprises qui s'associent comme partenaires à un spectacle, une saison, une programmation;
 - Consolidation des réseaux de diffusion afin d'être un relais important pour les diffuseurs sur le terrain;
 - Remise sur pied d'une Commission de la diffusion où participeraient des représentants des diffuseurs, des régions, des Sociétés d'État, des ministères de la Culture et de l'Éducation pour concerter les actions des différents acteurs;
 - Tenir compte des disparités régionales dans l'attribution des subventions.